

DIVISION DU COMMERCE

Berne, le 6 décembre 1976

Note de dossier

Cuba 877.3

Cuba - lettre de l'Ambassadeur de
Suisse à La Havane du 16 novembre
au DPF (Promotion de l'exportation)

1. Invitation du Vice-Premier Ministre

La Division du commerce n'a pas été informée de l'invitation adressée il y a environ un an par M. Serra d'entente avec le Conseiller fédéral Chevallaz au Vice-Premier Ministre Dr. Carlos Rafael Rodriguez, membre du Bureau politique et du Secrétariat du Parti communiste cubain. Elle n'avait pas été consultée non plus.

2. Participation de Nestlé au capital social d'une entreprise mixte

Tout à fait incidemment, dans le cadre d'une autre affaire, nous avons appris de M. Mock, agent de Nestlé Alimentana SA qui n'est plus occupé qu'à raison de 50 % par cette société, que Nestlé négocie actuellement avec les autorités cubaines la création d'une entreprise en joint-venture. Apparemment, la législation cubaine ne permet pas de participation de capital privé étranger sur sol cubain. C'est pourquoi on envisagerait maintenant la création, en dehors du territoire de Cuba, d'une entreprise mixte à laquelle participerait le gouvernement cubain et Nestlé, cette dernière avec une participation minoritaire. Il s'agit là d'une affaire privée dans laquelle la Confédération n'est pas concernée. (La législation de quelques pays de l'Est européen permet une participation de sociétés

étrangères).

C'est sans doute l'affaire dont MM. Pagano et Mock de Nestlé ont entretenu M. Carlos Rafael Rodriguez et dont a fait état M. Ernesto Melendez Bachs, Vice-Président de la Commission Nationale de Coopération Economique, Scientifique et Technique, selon la lettre de la Havane.

3. Promotion de l'exportation cubaine

A la même occasion, M. Mock nous a également appris qu'il a eu des entretiens avec le Dr. Rodriguez qu'il connaît personnellement et qu'il a invité chez lui en privé à Chardonne pour le printemps prochain. Il a avancé l'idée que des hauts fonctionnaires de Berne pourraient l'y rejoindre! De ces entretiens il ressort que, dans les relations avec la Suisse, cet interlocuteur s'intéresse essentiellement à la promotion de l'exportation cubaine vers notre pays (Cuba nous vend principalement du sucre, du tabac, du café et des crustacés). A ce propos, il convient de relever que la vente de ces articles peut évidemment être développée et que pour autant que Cuba soit en mesure d'en fournir d'autres, le marché suisse leur est en général largement ouvert. Il incombe au côté cubain de faire la prospection voulue, cette question étant chez nous du domaine privé. Néanmoins, l'Office suisse d'expansion commerciale peut prêter son concours puisque son mandat comprend également la promotion de l'importation. Il est donc indiqué que les services du Dr. Rodriguez, plus précisément ses services d'exportation, prennent contact avec l'OSEC qui pourrait leur communiquer les adresses d'importateurs de produits déterminés. Selon nos expériences les contacts directs entre vendeurs et acheteurs sont le plus efficaces pour aboutir à des résultats concrets. Par ailleurs, Cuba bénéficie en Suisse non seulement d'un régime d'importation très libéral mais encore du système géné-

râl des préférences tarifaires, qui sera encore élargi incessamment.

4. Promotion de l'exportation suisse

En ce qui a trait à la promotion de la fourniture de prestations de bureaux d'ingénieurs-conseil et de biens d'équipement, la Commission de la garantie des risques d'exportation se montre constructive envers Cuba, sur la base des dispositions nettement améliorées de cette institution. Pendant la période 1974-75 elle s'est déclarée prête à accorder des garanties pour des affaires de montants très importants. Ce fut le cas encore ce printemps pour une affaire d'installations de fonderie par BBC pour un montant d'environ 55 millions de francs. Par ailleurs, Bruendler International AG, Buttikon, a reçu il n'y a pas très longtemps non plus, une assurance analogue pour des machines de traitement de viande d'une valeur de 68 millions. Ces deux assurances de garantie font à elles seules 123 millions, qui s'ajoutent aux affaires garanties définitivement et qui atteignent un montant de 61 millions.

Pour ce qui est des études et des fournitures dans le domaine portuaire, la Division du commerce et l'OSEC sont évidemment disposés à contacter les intéressés suisses dès que des informations précises sur les projets cubains seraient disponibles. L'Ambassade peut s'employer à obtenir les renseignements et la documentation y relative, comme il est indiqué qu'elle le fasse de toute façon et de manière générale pour tous les projets et plans pouvant intéresser l'économie suisse.

5. Accord-cadre

Selon la lettre de La Havane, le Dr. Rodríguez serait disposé à venir à Berne au printemps prochain pour autant qu'il puisse

à cette occasion signer un accord-cadre de coopération comme il en existe déjà entre Cuba et la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest, le Canada et le Japon.

A notre connaissance, dans la mesure où de tels accords existent, ils concernant avant tout des lignes de crédits gouvernementaux ou de crédits bancaires mobilisés grâce à l'assurance des risques d'exportation. Pour notre part, comme on sait, nous ne disposons pas de moyens publics pour financer l'exportation. Par ailleurs, nous venons de voir que la pratique suisse est libérale sur le plan de la mobilisation de crédits bancaires au moyen de la garantie des risques à l'exportation ; il ne serait guère possible de faire davantage, d'autant moins que nous n'avons pas coutume de conclure des accords-cadre officiels dans ce domaine (traitement cas par cas sur demande concrète des exportateurs ou de leur banque).

Au demeurant, nous disposons déjà d'un accord commercial avec Cuba, qui couvre en particulier la clause de la nation la plus favorisée en matière douanière, d'attribution de devises, etc. En outre Cuba est membre du GATT de telle sorte que, sur ce plan également, le traitement de la nation la plus favorisée nous est assuré.

Un accord qui se bornerait à l'énumération d'un certain nombre de produits et prestations que pourrait fournir la Suisse, d'une part n'aurait pas grand sens et d'autre part n'est guère concevable en raison de la gamme extraordinairement large des produits qu'exporte notre pays. Comme nous l'avons vu sous chiffre 4, les intéressés suisses tiennent avant tout à connaître à temps les plans et projets d'achat cubains.

Dans ces conditions, nous ne voyons pas très bien sur quel objet pratique pourrait porter l'accord de coopération auquel songe le Dr. Rodriguez. Sans pourtant redemander son avis au Dr. Rodriguez pour l'instant, l'Ambassade pourrait nous ren-

seigner à ce sujet et nous envoyer le texte des accords-cadre de coopération conclus avec les pays occidentaux, pour autant qu'ils ne concernant pas des objets très spécifiques, tels que des crédits ou des affaires particuliers n'intéressant que les deux partenaires en cause.

6. Situation cubaine sur le plan des devises

Lorsque l'Ambassadeur à La Havane a lancé l'invitation, il y a plus d'un an semble-t-il, les circonstances étaient différentes de celles d'aujourd'hui. Cuba était vraisemblablement encore dans l'euphorie - bien que déjà décroissante - résultant du prix élevé du sucre, de loin son principal produit d'exportation. Cuba avait un plan de développement ambitieux et avait envisagé de très importantes commandes à l'étranger, projet qui a dû être abandonné en bonne partie faute de devises suffisantes par suite de la forte régression du prix du sucre. De là la chute spectaculaire constatée dans l'exportation suisse : 1975, 10 mois : 54 millions de francs, 1976, même période, 23 millions.

Considérant le manque aigu de devises de Cuba et l'absence de moyens financiers publics suisses, nous ne voyons guère ce que nous pourrions attendre d'un accord-cadre ou d'une entrevue tels qu'ils sont proposés et qui puisse être plus favorable à la promotion de l'exportation que ce qui a été dit ci-dessus sous chiffres 3 et 4.

7. Suite à donner

- a) Orientation de l'Ambassade à La Havane par la Division du commerce.
- b) Mandat à l'Ambassade de faire rapport, sans recontacter M. Rodriguez, sur
 - les produits que les organisations d'exportation

cubaines souhaitent écouler en plus grande quantité
ou nouvellement sur le marché suisse,
- les plans et projets d'importation cubains,
de telle sorte que nous puissions informer les entreprises
suissees éventuellement intéressées,

- d'éventuelles dispositions légales cubaines autori-
sant, cas échéant, la participation d'investisseurs
étrangers à des entreprises de l'Etat.

Copie à :

MM. Ambassadeur Rothenbühler
Lo, Gre, Mr, Ae.

V. suite à donner

a) Orientation de l'Ambassade à La Havane par la Division du
commerce.

b) Mandat à l'Ambassade de faire rapport, sans rencontrer
M. Rodriguez sur

- les produits que les organisations d'exportation